



## Déclaration liminaire du SE-Unsa 30 CAPD du jeudi 29 février 2024

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,  
Mesdames et messieurs les représentants de l'Administration,  
Mesdames et messieurs les représentants des personnels élus en cette CAPD,

Cette CAPD nous amène à étudier les recours (et ce en raison de la Loi de transformation de la Fonction publique de 2019 qui a supprimé la quasi-totalité des prérogatives des CAP et contre laquelle le SE-Unsa avec sa fédération et son union se sont fermement opposés.

Face aux nombreuses raisons qui justifiaient le maintien des compétences des CAP en matière de mobilité et de promotion de la profession, notre employeur nous a assuré que les personnels n'y perdraient rien, et encore moins des droits, et seraient même au contraire mieux accompagnés par leur employeur, de façon individualisée. Depuis, nous ne pouvons que regretter l'isolement dans lequel les collègues se retrouvent, qu'il s'agisse d'être informés sur les modalités de gestion de leur carrière ou encore sur l'explicitation d'une décision les concernant à titre individuel.

Vous l'aurez compris, il ne s'agit pas là de remettre en question la qualité de travail ou encore la volonté de nos collègues administratifs à répondre aux besoins des collègues, mais bel et bien de dénoncer le nouveau cadre de consignes qui leur est donné).

Spécifiquement au sujet qui nous réunit aujourd'hui, cette nécessité à exiger le respect des droits de la profession mais aussi une amélioration indispensable du déroulement des parcours se traduit pour nous, par des mesures essentielles.

En matière d'amélioration, le SE-Unsa demande, que le principe du déroulement de carrière sur deux grades tel que défini dans les LDG ministérielles soit effectivement appliqué, cela concerne :

- les collègues qui sont bloqués aux derniers échelons de la classe normale, en raison d'un avis satisfaisant attribué lors de la mise en place du PPCR, sans rendez-vous de carrière,
- les anciens instituteurs devenus PE dont l'ancienneté n'est pas prise en totalité et dont l'accès à la hors classe est impossible.

En matière de droit, le SE-Unsa exige que tout collègue soit informé de sa promouvabilité à un échelon ou un grade supérieur, de son résultat de promotion ou de non promotion accompagné des éléments suffisants pour comprendre ce résultat (rang, barème et éléments de calcul). Le SE-Unsa demande la communication du barème du dernier promu, ce qui

permettrait aux agents de se projeter sur la possibilité d'une future promotion, dans les années à venir.

De plus, lorsque des recours, après une longue procédure fastidieuse, n'aboutissent pas, cela décourage les collègues de se lancer dans ce type de démarche. Cela s'ajoute à une charge de travail toujours plus conséquente.

Cela nous conduit également à rappeler un autre positionnement syndical que nous avons : l'évaluation doit être différenciée et surtout ne pas se confondre avec les procédures d'avancement et de promotions des personnels, soumise à des quotas, sans quoi ces moments importants dans la carrière des collègues peuvent être assimilés à des sanctions vécues par les agents, à juste titre, comme particulièrement blessantes, en particulier lorsque les appréciations finales sont pérennes et non conformes à l'appréciation littérale. Le rapport de l'inspection générale IGESR remis au ministre de l'Éducation nationale de juillet 2023, évoque de son côté l'articulation entre évaluation et avancement pouvant être une source de démotivation. Alors que dans une logique de bonne gestion des ressources humaines, les RDVC devraient être de nature à stimuler les enseignants dans leur pratique professionnelle, il en ressort qu'un grand nombre d'entre eux vivent mal les défauts du dispositif, tandis que de leur côté, les évaluateurs se sentent déjugés par l'autorité finale.

Au SE-Unsa, nous sommes responsables vis-à-vis du droit de chaque collègue de comprendre son déroulé de carrière afin de pouvoir en vérifier l'absence d'écueils et avoir la visibilité nécessaire pour se projeter, se donner des perspectives et faire ainsi les bons choix. Aussi, quels que soient les choix de la politique en place, nous continuerons d'œuvrer d'une part auprès de notre employeur par nos revendications et d'autre part auprès de nos collègues par notre accompagnement rigoureux.

Pour finir, au SE-Unsa, nous sommes résolus à respecter notre engagement en tant qu'agents du service public d'Éducation, c'est à dire : faire vivre nos valeurs républicaines à l'École et pour l'École afin de permettre à tous nos élèves de réussir. Il serait temps que le ministère en fasse réellement autant en donnant à l'école publique les moyens nécessaires pour assumer ses missions et en attribuant à ses personnels une revalorisation conséquente. Il est dommage que les choix budgétaires actuels ne soient pas orientés vers une réelle revalorisation des personnels (les uniformes, les pièces de 2 euros commémoratives des jeux olympiques, les manuels de la méthode Singapour) qui permettrait une plus grande attractivité de la profession.

Nous vous remercions pour votre attention,

Pour le SE-Unsa 30

Les élues de la CAPD : Sybille MEIFFRET et Karine OLLIER